

Interventions

Un accident sur le Rhône, ce mois, aurait pu avoir des conséquences importantes. Une barge chargée de 2 200 m³ de benzène s'est coincée contre une pile de pont près de Valence, après le naufrage du pousseur, causant la mort d'un marin. La double coque de la barge a rempli son rôle puisque aucune fuite de benzène n'a été observée. Un dialogue s'est établi entre le SIDPC de l'Ardèche, le CODIS 09, le Cedre (appréciation des risques pour l'environnement), la CASU de l'INERIS (définition des zones d'explosivité) et les services de l'Etat (DRIRE, DDASS...) afin de travailler sur différents scénarios de déversement et leurs conséquences (zones de danger, périmètres d'évacuation...). Après une préparation minutieuse, le dépotage de la barge dans une autre barge inertée s'est déroulé sans incident, grâce à la mise en commun des compétences. Un autre accident impliquant du benzène est intervenu, ce mois, en Sardaigne (voir plus loin).

Prestige

En début de mois, les littoraux aquitain et vendéen ont été l'objet d'arrivages sporadiques de boulettes d'hydrocarbures le long des lisses de mer. La quantité en jeu était faible mais l'importance du linéaire touché a suscité l'émoi des riverains et la prise en main d'opérations de reconnaissance et de nettoyage par les autorités Polmar. A leur demande, un agent du Cedre s'est rendu sur place pour 4 jours de reconnaissance et de discussions techniques. Une nouvelle réunion d'échange de vues entre autorités

françaises, espagnoles et portugaises s'est tenue le 30 à Lisbonne. Les autorités espagnoles ont confirmé le bon scellement de l'épave du *Prestige*. Le début des opérations de purge est prévu courant mai. Quelques exemplaires du

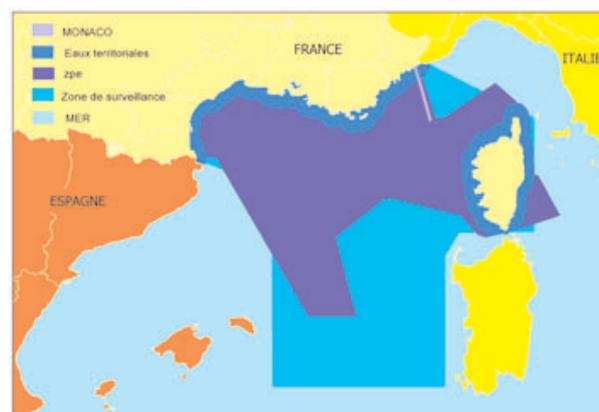
DVD de Repsol " el desafio del *Prestige* " sont disponibles au service de documentation.

Guide " huiles végétales "

Le guide opérationnel " huiles végétales déversées en mer " est disponible. Il apporte, en 35 pages, des éléments de réponse aux autorités concernées par un tel déversement. Sont traités, en particulier, l'évaluation des risques, la prise de décision sur l'opportunité d'une intervention, le choix des actions à entreprendre et l'information du public sur la situation et ses perspectives.

Zone de Protection Ecologique (ZPE)

La Zone de Protection Ecologique (ZPE) française de la Méditerranée est devenue une réalité avec la parution au Journal Officiel, du 10 janvier, du décret n°2004-33 fixant ses délimitations. Elle permet désormais de poursuivre devant des juridictions françaises les infractions liées à la pollution des eaux marines au-delà des 12 milles, et jusqu'à 60 milles. Un porte-conteneurs turc, observé en flagrant délit de rejet illicite dans la ZPE le 29 janvier, a dû s'acquitter d'une caution de 300 000 € avant de reprendre sa route.



■ Zone de Protection Ecologique de la France en Méditerranée

Trois déroutements pour pollution

Les navires vont devoir s'adapter au risque de déroutement pour pollution au large des côtes françaises. Deux cargos et un gazier ont été escortés jusqu'à Brest, fin janvier, après avoir été pris en flagrant délit de déversements illicites d'hydrocarbures. Le cargo *Nova Hollandia* et le gazier *Gitta Kosan* sont repartis après dépôt de cautions de 250 000 €. Le cargo *Pantokratoras*, récidiviste (déjà condamné en 2001) et en délit de fuite, a dû déposer le double, un record historique.

Rédaction, information
Cedre - 715, rue Alain Colas
CS 41836 - F29218 BREST CEDEX 2
Tél. : 33 (0) 2 98 33 10 10
Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38
E-mail : contact@le-cedre.fr
Internet : <http://www.le-cedre.fr>
Directeur de la publication : M. Girin
Rédacteur en chef : C. Rousseau
Secrétariat : A. Tygréat
N° I.S.S.N. : 1243 - 5201

Formation

Le *Cedre* a accueilli, du 20 au 22, 11 élèves du master " off-shore équipements industriels navals " organisé par l'Ecole navale et l'ENSAM d'Angers. Ces étudiants, qui se destinent notamment aux métiers de l'off-shore pétrolier, ont ainsi été sensibilisés durant 2 jours et demi aux difficultés de la lutte en mer contre une pollution accidentelle par hydrocarbures.

Sardaigne : explosion de chimiquier

Le tanker *Panam Serena* a pris feu et explosé le 1^{er} janvier, pendant le chargement d'une cargaison de benzène au port de Porto Torres, entraînant la mort de 2 marins. Les autorités environnementales italiennes et le WWF ont alerté sur les conséquences potentielles si le navire se cassait, ce qui n'est heureusement pas arrivé.

Méditerranée : MOIG

Après dix années d'efforts, le " Mediterranean Oil Industry Group " (MOIG) a été officiellement ouvert le 27 janvier à Tunis. La cérémonie fut suivie de deux jours de travaux durant lesquels, entre autres, le *Cedre* et Météo-France ont présenté leurs activités. Initialement groupe de travail régional coordonné par l'APIECA, le MOIG a été doté de statuts en mai 2002 à Marseille et autorisé à s'installer en Tunisie par un décret du 2 juillet 2003. Après MM. B. Tramier, A. Lamy et E. Calonne, un nouveau président, M. Hazem Bashat et un nouveau comité de management ont été élus le 29 janvier. Un directeur a été nommé, M. Rhida Dhaoui.

Le MOIG a pour objet de promouvoir la coopération régionale entre les industries pétrolières et les gouvernements par la création d'un réseau de coordinateurs pétroliers de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures dans les pays méditerranéens. Il vise à améliorer la préparation et la lutte contre les déversements dans la région, en agissant comme forum d'échange d'informations et en s'assurant du meilleur usage des ressources pétrolières en moyens et en expertise. Il a mis en place une coopération avec le REMPEC pour des exercices conjoints, des sessions de formation, une banque de données sur les équipements et ressources, l'harmonisation de l'approche sur les cartes de sensibilité. Contact : dhaoui.moig@planet.tn
Site Web : <http://www.moig.org>

Europe : le crime de pollution

Le parlement européen, réuni à Strasbourg, a approuvé le 13 janvier un projet de directive qui ferait des déversements d'hydrocarbures en mer des infractions pénales, susceptibles d'amendes lourdes et de peines de prison. Le projet va maintenant être discuté au prochain conseil des ministres des transports.

OMI : nominations

Avec l'élection de M. Efthimios E. Mitropoulos au poste de secrétaire général de l'OMI, notons que M. Koji Sekimizu devient directeur de la Division de la Sécurité Maritime et que M. Jean-Claude Sainlos devient directeur de la Division de l'Environnement Marin. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

USA : restauration environnementale

Un accord a été établi ce mois entre le procureur du comté de San Mateo (baie de San Francisco) et l'armateur du pétrolier grec *MT Command* pour le financement d'un programme de restauration environnementale de 4 millions de dollars concernant la faune sauvage et des plages récréatives de Half Moon Bay. Cet accord fait partie d'un règlement global de 9,4 millions de dollars pour un déballastage estimé à 10 m³ d'hydrocarbures, en septembre 1998. Un millier d'oiseaux avait été souillé et les garde-côtes avaient poursuivi le pollueur jusqu'au Panama pour recueillir les preuves nécessaires. Pour plus d'informations : <http://www.darcnw.noaa.gov/command.htm>

USA : Exxon Valdez, nouvelle décision

Ce mois a vu une nouvelle étape dans la longue histoire de la pollution pétrolière la plus coûteuse de l'histoire. Les dommages punitifs à payer par Exxon, fixés à 5 milliards de dollars par le tribunal de district d'Anchorage (septembre 1994), contestés et jugés excessifs en appel (novembre 2001), réduits à 4 milliards de dollars (décembre 2002), contestés par les deux parties, ont été rejugés ce mois par le tribunal de district à 4,5 milliards de dollars, plus 2,25 milliards d'intérêts. Cette somme s'entend hors condamnation pénale (125 millions de dollars) et accord civil (900 millions de dollars), non contestés et payés. Un nouvel appel est annoncé.